

La commission logement du Parlement bruxellois a approuvé ce mardi matin à la quasi unanimité la proposition d'ordonnance d'Alain Hutchinson (PS) co-signée par **Bertin**

MAMPAKA (cdH)

, Alain Maron (Ecolo), Carla Dejonghe (Open Vld), Bianca Debaets(CD&V) et Elke Van den Brandt (CD&V). Une ordonnance qui souhaite étendre l'application du taux de TVA réduit à 6% à un maximum de constructions publiques à vocation sociale dans la capitale.

Enjeu d'une telle mesure: les économies qu'elle engendrera permettront de proposer davantage de logements publics et de moyens sur le marché dans un secteur où la crise à des répercussions sur les plus défavorisés de la population. « *Les économies réalisées pourront d'une part servir à augmenter la capacité d'investissement, mais également à diminuer les loyers. Concrètement, cette ordonnance aura un impact considérable pour les 40.000 personnes qui sont actuellement sur les listes d'attente*

» a déclaré

Bertin MAMPAKA

, Député bruxellois cdH.

Le texte propose de ramener à 6% le taux de TVA pour la construction, la livraison, la rénovation et la transformation de logements dans le cadre d'une politique sociale du logement.

Bruxelles: bientôt une TVA à 6% dans le logement social

Written by

Tuesday, 28 June 2011 11:44 - Last Updated Friday, 23 September 2011 10:55

Il s'inscrit dans le cadre des directives européennes retranscrites dans le droit belge, qui habilite les Régions à définir la politique sociale du logement.